

Séance
ordinaire du 7
septembre
2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEPTIÈME (7^E) JOUR DU
MOIS DE SEPTEMBRE DEUX-MIL-VINGT ET UN (2021) À COMPTER DE 20 H
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que cinq (5) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire et madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs, ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Jérôme Boucher et Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

21.09.441

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

21.09.442

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021 à 20 h.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
Comptes réguliers : 342 665.14\$
Comptes préautorisés : 334 192.86\$
5. Adoption d'un toponyme pour le prolongement de la rue Beaupré.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. Ratification de présentation d'une demande d'aide financière par la Ville de Mont-Joli pour le parc du ruisseau Lebrun au fonds de vitalisation.

FINANCES

7. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 675 800\$ qui sera réalisé le 14 septembre 2021.

8. Adjudication de l'émission pour le financement des règlements d'emprunt 2008-1183, 2008-1192, 2005-1106, 2020-1432 et 2020-1433.
9. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires révisées 2021 de l'Office d'habitation (OH) de La Mitis – secteur Mont-Joli.
10. Renouvellement de la cotisation de la Ville de Mont-Joli à l'Association touristique régionale de la Gaspésie.
11. Autorisation de location d'un photocopieur à la compagnie Xerox.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Autorisation d'embauche pour la piscine Gervais Rioux.
13. Autorisation de formation à la responsable aquatique.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. Autorisation de formation au chef de division, prévention et opérations.

TRAVAUX PUBLICS

15. Recommandation de paiement —prolongement des services municipaux à l'est de la rue beaupré- décompte progressif no 1.

URBANISME

16. Résultat de l'assemblée publique écrite de consultation du projet de règlement 2021-1464 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.
17. Adoption du second projet de règlement 2021-1464 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.
18. Résultat de l'assemblée publique écrite de consultation du projet de règlement 2021-1465 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2009-1214.
19. Résultat de l'assemblée publique écrite de consultation du projet de règlement 2021-1466 modifiant le règlement de construction 2009-1213.
20. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1255, rue Poirier.
21. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1286, boulevard Benoît-Gaboury.
22. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 320, avenue du Sanatorium.
23. Autorisation de mandat à Urba-solutions pour du soutien technique.
24. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 11 août 2021 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

AFFAIRES NOUVELLES

25. Demande au programme de coopération municipale pour service de gestion animalière.
26. Autorisation de pont payant au profit de l'association du baseball mineur de Mont-Joli.
27. Motion de félicitations au commandant Robert Piché.
28. Période de questions.
29. Clôture et levée de l'assemblée.

21.09.443
Martin

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2021 À 20H

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021 à 20 h ;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 16 août 2021 à 20 h en sa forme et teneur.

21.09.444

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 342 665.14\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 334 192.86\$.

21.09.445

ADOPTION D'UN TOPONYME POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE BEAUPRÉ

CONSIDÉRANT QUE le comité de toponymie s'est rencontré le 30 août 2021 afin de faire une recommandation au conseil quant au choix d'un toponyme pour désigner la nouvelle rue située dans le prolongement de la rue Beaupré ;

CONSIDÉRANT QUE le comité a fait un choix parmi les noms proposés en celui de monsieur Georges-Henri De Champlain, cet homme visionnaire qui légua à sa région un fort héritage que voici :

Tout commence en 1918, à la fin de la Première Guerre mondiale. De retour du front, les autorités font face à un nouvel ennemi qui, cette fois, se trouve à l'intérieur de leur propre pays : la tuberculose.

La tuberculose aussi appelée la peste blanche se propage au Québec et dès 1922, le gouvernement du Québec n'a d'autres choix que de s'impliquer dans la lutte de cette maladie et autorise un budget de 100 000\$ annuellement pour cinq ans. Cependant, la crise financière des années 1930 retarde toutefois une partie de cet effort.

Bien qu'il ait vécu que quarante et un ans, Georges-Henri De Champlain a eu un parcours bien rempli, dont la principale réalisation aura été de concevoir le projet d'un sanatorium à Mont-Joli. Cette idée a germé dans son esprit lors d'un séjour au sanatorium du Lac-Édouard, dans la région de Québec en 1936 puisque lui-même atteint de la tuberculose. En janvier 1937, devenu comptable au ministère des Mines du Québec, mais à peine remis de la terrible maladie, il entama avec courage de multiples démarches pour la construction d'un sanatorium dans sa propre ville.

Le projet reçut tous les appuis nécessaires des autorités municipales et des intervenants de la société civile. La situation financière de la province s'étant rétablie, le gouvernement du Québec investit les sommes nécessaires à sa construction. C'est donc le 30 juillet 1939 que Mont-Joli célèbre l'ouverture de son sanatorium, œuvre des architectes Lucien Mainguy et Lorenzo Auger de Québec.

Monsieur De Champlain s'est aussi illustré par son engagement social dans le milieu. Il fut conseiller municipal de 1939 à 1946, président de la Chambre de commerce, président de la Caisse populaire et membre fondateur du Club Richelieu local. Il a fondé et présidé le comité des bourses scolaires de Mont-Joli.

Monsieur De Champlain aura été l'initiateur d'un grand projet pour le milieu mont-jolien qui aura permis à la population d'obtenir des soins de santé à proximité et qui perdure puisque le sanatorium Saint-Georges est devenu un centre hospitalier en 1967, en plus de contribuer à la vitalité économique en créant de nombreux emplois.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la recommandation du comité de toponymie et désigne le prolongement de la rue Beaupré sous le nom de rue Georges-Henri-De-Champlain.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

21.09.446

RATIFICATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAR LA VILLE DE MONT-JOLI POUR LE PARC DU RUISSEAU LEBRUN AU FONDS DE VITALISATION DE LA MRC DE LA MITIS

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le dépôt d'une aide financière au fonds de vitalisation à la MRC de La Mitis pour le parc du ruisseau Lebrun, signée par monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint pour et au nom de la Ville de Mont-Joli.

FINANCES

21.09.447

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 675 800\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Joli souhaite emprunter par billets pour un montant total de 675 800\$ qui sera réalisé le 14 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt no	Pour un montant de \$
2008-1183	206 800\$
2008-1192	109 600\$
2005-1106	101 000\$
2020-1432	59 800\$
2020-1433	198 600\$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2008-1183, 2008-1192, 2020-1432 et 2020-1433, la Ville de Mont-Joli souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli avait le 19 juillet 2021, un emprunt au montant de 422 400\$, sur un emprunt original de 1 058 300\$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2008-1183, 2008-1192 et 2005-1106;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 19 juillet 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 14 septembre 2021 inclut les montants requis pour ce financement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2008-1183, 2008-1192 et 2005-1106;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu unanimement;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 septembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 14 mars et le 14 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	59 900\$	
2023	60 900\$	
2024	61 800\$	
2025	63 000\$	
2026	64 000\$	(À payer en 2026)
2026	366 200\$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2008-1183, 2008-1192, 2020-1432 et 2020-1433 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 14 septembre 2021, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2008-1183, 2008-1192 et 2005-1106, soit prolongé de 1 mois et 26 jours.

21.09.448
Denis

ADJUDICATION DE L'ÉMISSION POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2008-1183, 2008-1192, 2005-1106, 2020-1432 ET 2020-1433

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	7 septembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 septembre 2021
Montant :	675 800 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Joli a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 septembre 2021, au montant de 675 800\$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS

59 900 \$	1,64000 %	2022
60 900 \$	1,64000 %	2023
61 800 \$	1,64000 %	2024
63 000 \$	1,64000 %	2025
430 200 \$	1,64000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,64000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

59 900 \$	1,67000 %	2022
60 900 \$	1,67000 %	2023
61 800 \$	1,67000 %	2024
63 000 \$	1,67000 %	2025
430 200 \$	1,67000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,67000%

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

59 900 \$	0,60000 %	2022
60 900 \$	0,80000 %	2023
61 800 \$	1,05000 %	2024
63 000 \$	1,30000 %	2025
430 200 \$	1,50000 %	2026

Prix : 98,78500

Coût réel : 1,70906 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la **CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS**, est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Mont-Joli accepte l'offre qui lui est faite de **CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS** pour son emprunt par billets en date du 14 septembre 2021 au montant de 675 800\$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2008-1183, 2008-1192, 2005-1106, 2020-1432 et 2020-1433. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100, 00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, en capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

21.09.449

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2021 DE L'OFFICE D'HABITATION (OH) DE LA MITIS – SECTEUR MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation révisé pour les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de l'Office d'habitation (OH) de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires révisées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2021 de l'OH de La Mitis-secteur Mont-Joli représentant un montant de 90 043\$ pour la Ville de Mont-Joli pour les numéros de l'ensemble immobilier suivants : 1242, 1419, 1836, 2853 et 3292.

21.09.450

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de la cotisation de la Ville de Mont-Joli à l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATR) pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, et ce, au montant de 1548.40 \$ plus les taxes.

21.09.451 AUTORISATION DE LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR À LA COMPAGNIE XEROX

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la location d'un photocopieur à la compagnie Xerox, au montant de 189\$/mois plus les taxes ainsi que la facturation pour les copies à 0.0069\$/noires et 0.060\$/couleur, et ce, pour une durée de 60 mois.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

21.09.452 AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LA PISCINE GERVAIS RIOUX

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Alice Beaulieu, certifiée Croix de bronze et moniteur Croix-Rouge. Madame Beaulieu aura le statut d'employée en probation. Elle bénéficiera des conditions de travail prévues à la *Convention collective de travail des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN)*.

21.09.453 AUTORISATION DE FORMATION À LA RESPONSABLE AQUATIQUE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Noémie Richard, responsable aquatique, à suivre une formation pour devenir animatrice jeunesse, qui lui permettra par la suite de donner les cours « *Prêts à rester seuls* » et « *Gardiens avertis* ». Le coût de la formation est au montant de 110\$.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21.09.454 AUTORISATION DE FORMATION AU CHEF DE DIVISION, PRÉVENTION ET OPÉRATIONS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Serge Richard, chef de division, prévention et opérations du service incendie à suivre le programme de formation « *Prévention des incendies* » offerte par le Cegep de Rimouski dès le 13 septembre pour une durée de deux ans. La Ville remboursera 50% du coût total de la formation soit environ 1250\$ plus les taxes et les frais de déplacement lors des examens. Monsieur Richard sera libéré l'équivalent d'une journée de travail par semaine soit 6,5 heures.

TRAVAUX PUBLICS

21.09.455 RECOMMANDATION DE PAIEMENT —PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX À L'EST DE LA RUE BEAUPRÉ- DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée a présenté une demande de paiement no 1 pour le prolongement des services municipaux à l'est de la rue Beaupré au montant de 250 825.71 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 1 et la recommandation de la firme SNC Lavallin et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 1 au montant de 250 825.71 \$ incluant les taxes à Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée.

URBANISME

21.09.456 **RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE ÉCRITE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1464 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210**

En raison de la pandémie, l'assemblée publique de consultation pour ce règlement a été remplacée par une assemblée publique écrite de consultation dont l'avis a été donné dans le journal l'Avantage et le site internet de la Ville le 18 août 2021.

Les questions devaient être adressées au service du greffe dans les 15 jours suivant la publication de l'avis. Aucune question n'a été posée relativement au projet de règlement.

21.09.457 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1464 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le second projet de règlement 2021-1464 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

21.09.458 **RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE ÉCRITE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1465 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2009-1214**

En raison de la pandémie, l'assemblée publique de consultation pour ce règlement a été remplacée par une assemblée publique écrite de consultation dont l'avis a été donné dans le journal l'Avantage et le site internet de la Ville le 18 août 2021.

Les questions devaient être adressées au service du greffe dans les 15 jours suivant la publication de l'avis. Aucune question n'a été posée relativement au projet de règlement.

21.09.459 **RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE ÉCRITE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1466 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2009-1213**

En raison de la pandémie, l'assemblée publique de consultation pour ce règlement a été remplacée par une assemblée publique écrite de consultation dont l'avis a été donné dans le journal l'Avantage et le site internet de la Ville le 18 août 2021.

Les questions devaient être adressées au service du greffe dans les 15 jours suivant la publication de l'avis. Aucune question n'a été posée relativement au projet de règlement.

21.09.460 **CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1255, RUE POIRIER**

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure dans le but de régulariser l'installation de la bombonne de propane en cour avant de la résidence alors que le règlement permet l'installation uniquement en cour arrière selon l'article 7.21 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 20 août 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme, mais avec la restriction suivante :

- camoufler ladite bombonne avec un mur de trois faces;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour le 1255, rue Poirier avec la restriction inscrite à la présente résolution.

21.09.461

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1286, BOULEVARD BENOÎT-GABOURY

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure dans le but de régulariser la situation concernant la marge arrière du cabanon qui est de 0,94 mètre au lieu de 1 mètre tel qu'indiqué à l'article 7.5 3^e c) du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une démarche entreprise de bonne foi par le propriétaire dans le but de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 20 août 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour le 1286, boulevard Benoît-Gaboury avec la restriction inscrite à la présente résolution.

21.09.462

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 320, AVENUE DU SANATORIUM

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure dans le but de pouvoir procéder à la construction d'un garage de dimension plus grande, soit 91 m² au lieu de 65 m² comme indiqué à l'article 7.4 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le garage sera construit sur un terrain de grande dimension (arrière lot);

CONSIDÉRANT QU'aucun développement n'est prévu dans ce secteur;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 20 août 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour le 320, avenue du Sanatorium.

21.09.463 AUTORISATION DE MANDAT À URBA-SOLUTIONS POUR DU SOUTIEN TECHNIQUE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le mandat de soutien technique octroyé à Urba Solutions du 7 septembre au 1^{er} octobre 2021, et ce, au coût de 1050\$ par semaine et de 95\$/heure pour des services supplémentaires. Par la même résolution, le conseil autorise madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service de l'urbanisme, à signer pour et au nom de la Ville le contrat de services professionnels.

21.09.464 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 11 AOÛT 2021 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 11 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 11 août 2021 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Trois demandes de dérogation mineure.
- Une demande de PIIA.

AFFAIRES NOUVELLES

21.09.465 DEMANDE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION MUNICIPALE POUR SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du Programme du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire présenter une demande pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la mise en place d'un service de gestion animalière afin de répondre à l'application de la Loi sur l'encadrement des chiens dangereux ;

POUR CES MOTIFS , il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de Mont-Joli s'engage à participer à l'étude de faisabilité et fournir l'information nécessaire à sa réalisation ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC de La Mitis organisme responsable du projet.

21.09.466 AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU PATINAGE DE VITESSE DE LA MITIS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser Le Club de patinage de vitesse de la Mitis à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 18 septembre 2021 de 10 h à 14 h30.

Les bénévoles seront installés aux intersections Jacques-Cartier/Rioux, Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet, Villeneuve/Poirier et le boulevard Jacques-Cartier/Lavoie.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

21.09.467

MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMMANDANT ROBERT PICHÉ

La Ville de Mont-Joli tient à souligner le 20^e anniversaire de l'exploit hors du commun du commandant Robert Piché. Le 24 août 2001, le célèbre pilote, qui a grandi à Mont-Joli, sauva d'une mort certaine les 306 passagers d'un Airbus A330 en le faisant planer jusqu'aux Açores. Le vol sans moteur de 19 minutes au-dessus de l'Océan Atlantique fut le plus long de toute l'aviation civile.

Dans les semaines suivant son acte héroïque, la Ville de Mont-Joli désigna Robert Piché Grand Mont-Jolien, un titre amplement mérité pour celui qui contribua, par son exploit, à propager le nom de Mont-Joli sur la scène internationale.

Une rue au nom du commandant Piché a aussi été nommée en son honneur par la Ville de Mont-Joli dans le parc aéroportuaire Pierre-de-Bané, un endroit tout désigné pour immortaliser la mémoire du célèbre pilote.

Au-delà de ses exploits, la Ville de Mont-Joli tient à souligner la résilience et l'instinct de survie de ce Grand Mont-Jolien, qui aujourd'hui s'applique à venir en aide aux personnes aux prises avec une dépendance.

Pour toutes ces raisons, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations au commandant Robert Piché pour le 20^e anniversaire de son acte héroïque et pour l'énergie et le temps qu'il consacre à aider les personnes aux prises avec des dépendances.

MESSAGE DE SYMPATHIES À LA FAMILLE DE MONSIEUR RAYMOND MADORE

En mon nom personnel et celui des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli, j'aimerais offrir mes plus sincères condoléances à la famille de Monsieur Raymond Madore dont le décès est survenu le 26 août dernier.

Monsieur Madore, comptable de profession, a ouvert son bureau à Mont-Joli en 1960 et a également été président de la Fondation du Centre de santé et de services Sociaux de La Mitis pendant 8 ans. Monsieur Madore mérite notre reconnaissance pour avoir accepté de servir la population avec rigueur et intégrité

MESSAGE DE SYMPATHIES À LA FAMILLE DE MONSIEUR ALFRED « KENNY » BOUDREAU

En mon nom personnel et celui des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli, j'aimerais offrir mes plus sincères condoléances à la famille de Monsieur Alfred « Kenny » Boudreau dont le décès est survenu le 22 août dernier. Monsieur Boudreau a longtemps contribué à la vitalité économique de Mont-Joli en étant à la direction d'embouteillage Pepsi Cola à Mont-Joli et nous tenons à lui témoigner notre reconnaissance.

21.09.468

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

21.09.469

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 35 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière